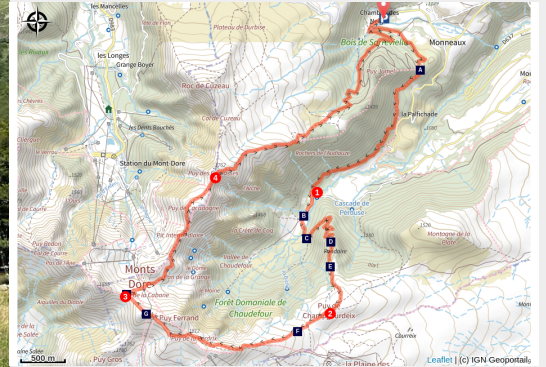


Vallée de Chaudefour

Monts Dore - Chambon-sur-Lac



La crête du coq et la dent de la Rancune (Juliette Amand)



Une journée de randonnée serait la durée idéale pour profiter de cet itinéraire au cœur de la Réserve naturelle nationale.

Ce parcours vous emmènera au cœur de la Vallée de Chaudefour, l'une des trois vallées glaciaires du massif du Sancy. Vous y découvrirez ses curiosités géologiques et le passage sur les crêtes offrira un tableau panoramique privilégié sur cette magnifique flore alpine et faune remarquable et protégée.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 5 h

Longueur : 14.8 km

Dénivelé positif : 884 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Flore, Point de vue, Sommet, Volcans

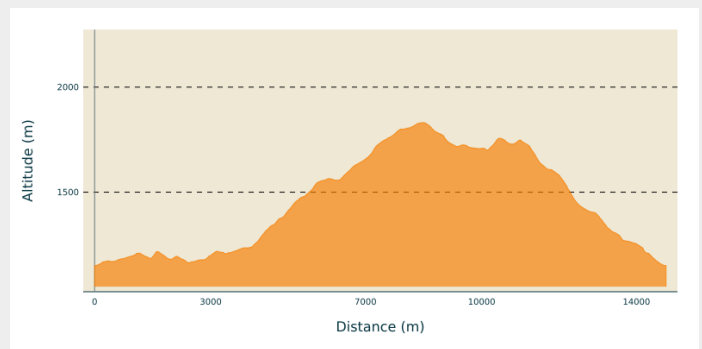
Itinéraire

Départ : Chambon-des-neiges, près du restaurant

Balisage : — PR

Communes : 1. Chambon-sur-Lac
2. Mont-Dore

Profil altimétrique

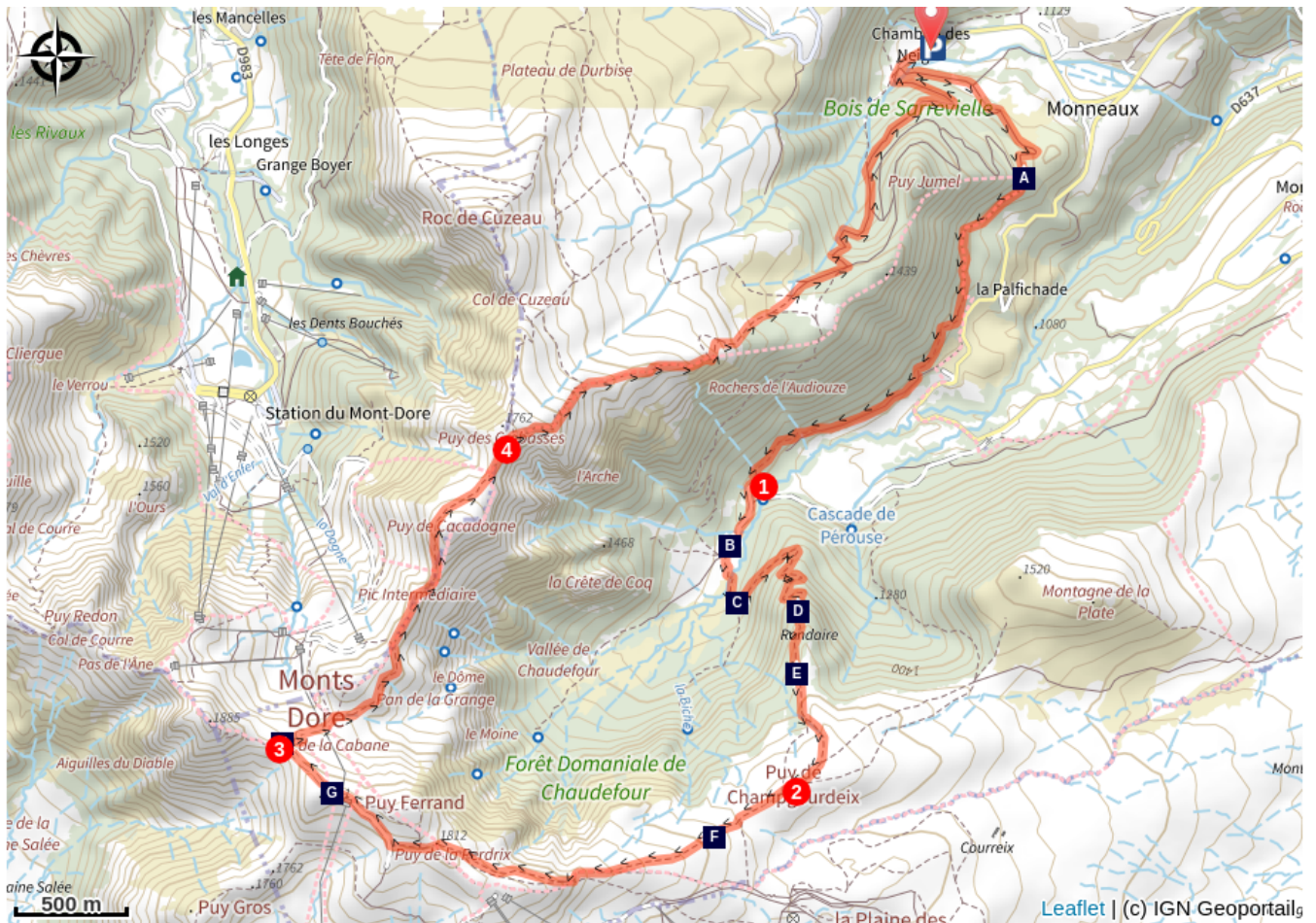


Altitude min 1150 m Altitude max 1831 m

Départ - Du parking, contourner le restaurant par la droite et prendre le premier chemin à gauche. Devant le panneau « Réserve Naturelle Nationale », laisser le chemin de droite et continuer tout droit. Au croisement devant le panneau « Palfichade-Gite », monter à droite en sous-bois. Devant un deuxième panneau « Réserve Naturelle Nationale » se diriger vers la droite. Dans la descente traverser un ruisseau plusieurs fois et déboucher sur un large chemin.

1. Tourner à droite jusqu'à l'entrée de la vallée marquée par un panneau explicatif (vue sur la dent de la Rancune, la crête de Coq et plus loin le puy de la Perdrix et le puy Ferrand). A 50m, tourner à gauche vers la cascade de la Biche. Après le petit pont sur le ruisseau tourner à droite puis à gauche et passer la chicane. Monter en sous-bois une pente raide en lacets jusqu'à sur le plateau. Traverser le plateau du puy de Champgourdeix jusqu'à la chicane.
2. Traverser la chicane et s'engager dans la montée (vue à gauche sur Super-Besse, les lacs Pavin et Bourdouze). Le chemin passe sous le puy de la Perdrix et en contre-bas de la gare du téléphérique. Se diriger vers le puy de Sancy en laissant à gauche le puy de la Perdrix. Le sentier passe à gauche du puy Ferrand. Après le passage à la jonction des remontées mécaniques de Super-Besse et du Mont-Dore, descendre jusqu'au col de la Cabane.
3. Au col prendre le large chemin à droite en épingle - GR4. A la première bifurcation, prendre à droite. Monter vers les puys de Cacadogne et des Crébasses au sommet duquel on quitte le GR4.
4. Partir sur la droite. Le sentier descend au plus près de la vallée de Chaudfour jusqu'à un escabeau qu'il faut franchir. Continuer à descendre vers le bois de Sarreviel et prendre à gauche un deuxième escabeau. Descendre la piste sur la droite dans le bois en ignorant les chemins sur la droite pour rejoindre le point de départ.

Sur votre chemin...



La réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour (A)

Le cirque glaciaire de la vallée de Chaudefour (C)

La Gentiane jaune (E)

La Jasione d'Auvergne (G)

La Vipère péliade (B)

Le Gaillet vrai (D)

Le massif volcanique des Monts Dore (F)

Le puy de Sancy (H)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

- Cet itinéraire est interdit aux chiens, même tenus en laisse.
En effet, une grande partie de cette randonnée passe dans la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour (à 1 km du départ, vous entrerez dans la Réserve). Voir la réglementation de la réserve naturelle nationale
 - Sur les crêtes vous passerez aussi sur la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix Sancy.
 - Ne pas cueillir de fleurs, de plantes, ne pas collecter de minéraux
 - Respectez les troupeaux, restez sur les sentiers, ne troublez pas la tranquillité des lieux, emportez vos détritrus
 - Camping et bivouac interdits
- Tout contrevenant s'expose à un risque de contravention
- Merci de votre contribution à la préservation des sites que vous parcourez.

Comment venir ?

Accès routier

De Chambon-sur-Lac, prendre la D636 jusqu'à Chambon des neiges.

Parking conseillé

Le long de la D636 près du restaurant, Chambon des neiges

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : PNR des Volcans d'Auvergne
Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
Le bourg
63680 Chastreix
Tél : 04 73 21 41 74
E-mail : contact@reservechastreix-sancy.fr

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy a été créée le 13 juillet 2007 par décret ministériel. Elle protège par une réglementation et une gestion spécifique un territoire de 1894,5 ha aux valeurs patrimoniales exceptionnelles. Cet espace, qui accueille les plus hauts sommets du Massif central, est le lieu de nombreuses activités socioéconomiques, qu'il est nécessaire de concilier avec la préservation de la nature.

La réserve naturelle est un espace, ouvert à tous, accueillant à la fois promeneurs, professionnels (agriculteurs, forestiers, etc.) et naturalistes. Pour profiter et admirer encore longtemps cette nature sauvage et préservée, merci de respecter la réglementation et de prendre connaissance de quelques bonnes pratiques :

Sont interdits :

- les chiens, sauf tenus en laisse sur le GR30
- la cueillette et la collecte de fossiles ou et de minéraux,
- le feu,
- le camping et le bivouac,
- l'usage d'instrument sonore,
- l'abandon de déchets,
- le survol à moins de 300 m (dont drone),
- la circulation de véhicules à moteur.

Certaines activités sportives ne peuvent pas se pratiquer (escalade, vélo), d'autres sont cadrées (alpinisme, équestre, vol libre).

Il vous est demandé de rester sur les sentiers, de respecter les informations fournies sur le terrain (panneaux, gardes) pour éviter le dérangement de la faune et de la flore.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.decouvrir.parcdesvolcans.fr/reserve-chastreix-sancy>

Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : PNR des Volcans d'Auvergne
Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour
63790 Chambon-sur-Lac
Tél : 04 73 88 68 80
E-mail : contact@reservechaudefour.fr

La réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour a été créée le 14 mai 1991 par décret ministériel. Elle protège par une réglementation et une gestion spécifique un territoire de 820 ha (+ 26 ha de périmètre de protection) aux valeurs patrimoniales exceptionnelles. Cet espace, qui accueille les plus hauts sommets du Massif central, est le lieu de nombreuses activités socioéconomiques, qu'il est nécessaire de concilier avec la préservation de la nature.

La réserve naturelle est un espace, ouvert à tous, accueillant à la fois promeneurs, professionnels (agriculteurs, forestiers, etc.) et naturalistes. Pour profiter et admirer encore longtemps cette nature sauvage et préservée, merci de respecter la réglementation et de prendre connaissance de quelques bonnes pratiques :

Sont interdits :

- les chiens,
- la cueillette et la collecte de fossiles ou et de minéraux,
- le feu,
- le camping et le bivouac,
- l'usage d'instrument sonore,
- l'abandon de déchets,
- le survol à moins de 300 m (dont drone),
- la circulation de véhicules à moteur.

Certaines activités sportives ne peuvent pas se pratiquer (vélo, équestre, vol libre), d'autres sont cadrées (escalade).

Il vous est demandé de rester sur les sentiers, de respecter les informations fournies sur le terrain (panneaux, gardes) pour éviter le dérangement de la faune et de la flore.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.decouvrir.parcdesvolcans.fr/reserve-vallee-de-chaudefour>

Sur votre chemin...



La réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour (A)

Vous allez entrer dans un écrin de nature, protégé par Arrêté ministériel depuis 1991. Elle a été créée dans le but de préserver une faune et une flore remarquables ainsi que ses nombreuses sources minérales. Les missions principales d'une réserve sont de protéger, gérer et sensibiliser. Ce site à la fois exceptionnel et fragile fait l'objet d'une réglementation pour protéger l'ensemble du patrimoine naturel.

- Les chiens, même tenus en laisse y sont interdits.
- Restez sur les chemins balisés, restez discrets.
- Ne cueillez pas de fleurs, de plantes, ne dérangez pas la faune sauvage, ni les troupeaux
- Le non-respect de la réglementation constitue une infraction passible d'une amende.

Crédit photo : RNF



La Vipère péliade (B)

C'est le serpent ayant la plus grande aire de répartition. En France, elle est surtout présente en moyenne et haute altitude dans le nord et le centre du Massif Central. On ne retrouve cette espèce qu'à partir de 630 m d'altitude. Elle fait l'objet ici d'un suivi dans le but de recueillir des données sur les déplacements, les comportements, le taux de survie dans le cadre spécifique de la vallée et les conséquences du réchauffement climatique sur sa répartition.

Crédit photo : Maxime Sacré



Le cirque glaciaire de la vallée de Chaudefour (C)

C'est l'une des plus belles vallées en auge d'Auvergne. Cet imposant paysage résulte d'une intense activité volcanique suivie de plusieurs périodes de glaciations. L'action de l'altitude (1150 - 1854 m), conjuguée à la pente des versants et leur exposition, ainsi qu'au maintien des pratiques agro-pastorales, a créé une grande diversité de milieux composant un site de grand intérêt patrimonial.

Crédit photo : Juliette Amand



Le Gaillet vrai (D)

Facilement reconnaissable par ses nombreuses petites fleurs jaunes disposées en grappes. Cette espèce est souvent appelée « Caille-lait » en raison de son utilisation ancienne pour faire cailler le lait, préalablement à la confection des fromages.

Crédit photo : Juliette Amand



La Gentiane jaune (E)

Plante typique des moyennes montagnes, l'histoire de la gentiane remonte à l'Antiquité. L'amertume qui la caractérise lui confère des propriétés médicinales : tonique, apéritive, fébrifuge, stimulante, antidépressive. La récolte de printemps est utilisée à des fins pharmaceutiques après avoir séché tout un été. La récolte d'été et d'automne plus riche en sucre est utilisée fraîche pour la fabrication d'apéritifs. Les rhizomes macèrent pendant un an dans de l'alcool et le jus sert de base à la préparation de la liqueur.

Crédit photo : Juliette Amand



Le massif volcanique des Monts Dore (F)

Il repose sur un socle granitique effondré il y a 2,5 millions d'années. Autour de ce gigantesque bassin d'effondrement quasi-circulaire se sont accumulés des produits de projection. Puis, des glaciers ont démantelé ce vaste édifice y creusant la vallée de Chaudefour.

Par temps clair, vous apercevrez au loin un autre édifice volcanique, la Chaîne des Puys.

Crédit photo : Juliette Amand



La Jasione d'Auvergne (G)

Espèce rare et emblématique présente uniquement sur la commune de Chambon-sur-Lac, entre 1500 m et 1800 m d'altitude. Elle présente une forte valeur patrimoniale et fait donc l'objet d'un programme de suivi annuel dans le but d'évaluer l'évolution quantitative, de mieux connaître la biologie et de mesurer les éventuels effets des changements climatiques sur cette plante.

Crédit photo : Thierry Leroy



Le puy de Sancy (H)

Culminant à 1886 m d'altitude, le puy de Sancy est le sommet le plus élevé du Massif Central. Il aurait atteint les 2500 m d'altitude entre 1 et 0,2 millions d'années. Des éboulements se sont produits par la suite puis l'érosion glaciaire a fini de façonner le sommet. Il se présente aujourd'hui sous la forme d'un neck (butte, piton ou aiguille).

Crédit photo : Juliette Amant